

## Les avantages d'un numéro d'identification IDE pour les entreprises

Le numéro d'identification des entreprises (IDE) est un élément clé de la future cyberadministration suisse. La réglementation de l'IDE a fait l'objet en 2009 d'une analyse d'impact approfondie. Comme on l'observe régulièrement pour des projets d'infrastructure, la principale difficulté consiste dans un premier temps à quantifier les avantages escomptés. Compte tenu du caractère facultatif de l'IDE pour le secteur privé, les quelque 800 000 entreprises que compte notre pays y recourent en fonction de leurs intérêts.



L'IDE présente un avantage financier relativement modeste, alors que son bénéfice qualitatif et son potentiel sont très élevés. Il peut ainsi faciliter l'obtention et la délégation de certifications dans le domaine de la logistique.

Photo: Keystone

Le 20 février 2008, le Conseil fédéral chargeait le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer et de mettre en œuvre une loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE). Cette dernière prévoit d'intégrer le numéro IDE dans plusieurs registres importants de 2011 à fin 2013. La phase de réalisation prendra fin le 31 décembre 2015 pour les principaux registres de la Confédération, des cantons et des communes.

La LIDE, qui revêt une grande importance pour l'économie, a été soumise à une analyse d'impact de la réglementation (AIR)<sup>1</sup> approfondie entre mars et octobre 2009. L'étude a porté sur ses conséquences, notamment pour les principaux flux de communication, les solutions informatiques, les registres, les archives et d'autres ressources auxiliaires des services administratifs de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des acteurs de l'économie. Concrètement, elle devait donner un aperçu de l'impact de la LIDE sur l'économie et permettre d'identifier les possibilités d'optimiser l'introduction et l'utilisation de l'IDE. Elle s'articulait autour de cinq axes: nécessité et possibilité

d'une intervention de l'État, impact du projet sur les différents groupes de la société, implications pour l'économie dans son ensemble, autres réglementations entrant en ligne de compte et aspects pratiques de l'exécution.

Cet article présente les procédures de l'AIR ainsi que ses principaux résultats de septembre 2009. Il est complété par des conclusions jusqu'ici inédites concernant l'impact de l'IDE sur les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que par une évaluation du projet effectuée ultérieurement dans le cadre d'une étude de cas<sup>2</sup>.

### Phases de l'analyse AIR

La première étape de l'analyse a porté sur l'impact de la loi sur l'économie. Avec le concours de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui agit en tant que mandant, une liste des 20 branches comptant le plus grand nombre d'entreprises et d'emplois a été établie. Les effets que la LIDE peut avoir sur ces dernières ont été sommairement analysés. Ce travail a été complété d'une évaluation



**P. Andreas Spichiger**  
Responsable de la division Recherche et services, Haute école spécialisée bernoise, Département gestion et administration, Berne  
[andreas.spichiger@bfh.ch](mailto:andreas.spichiger@bfh.ch)

Tableau 1

## Dépenses des pouvoirs publics de 2011 à 2025 (estimation)

Coûts en millions de francs (charges d'intérêt des investissements incluses)	Scénario sans l'IDE	Scénario avec l'IDE
Dépenses d'investissement uniques pour les registres considérés (2011-2016)	3.9	16.6
Dépenses annuelles à partir de 2015	6.4	3.1
Dépenses totales sur 15 ans	94.6	60.3

Source: Iseli, Spichiger / La Vie économique

qualitative, basée sur des entretiens avec des représentants des branches concernées. Les données plausibilisées et consolidées ont servi à définir les flux d'informations standards que l'on retrouve dans la plupart des branches. On a identifié parmi ceux-ci les principaux flux B2B («business-to-business»), incluant un référencement des entreprises, et les principaux flux d'informations entre l'économie et l'administration («business-to-government», B2G). Ces derniers influent à leur tour sur les échanges d'informations entre administrations («government-to-government, G2G»).

Cette première analyse a permis d'établir, avec le concours de l'OFS, une liste de 6 branches qui a servi à approfondir certaines questions spécifiques. Une deuxième liste a été dressée, comprenant 6 projets prioritaires de cyberadministration à approfondir dans une seconde phase. Au total, plus de 80 entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'analyse globale et de l'analyse détaillée.

## Nécessité d'une intervention de l'État

Le développement d'une société de l'information et des services entraîne une multiplication des sources de données contenant des informations similaires. Ces sources utilisent souvent leur propre identificateur pour le référencement, de sorte que leur nombre s'est régulièrement accru au fil du temps, engendrant presque imperceptiblement une augmentation de la charge administrative. L'introduction de l'IDE vise à alléger durablement les tâches administratives des entreprises et à améliorer l'efficacité de l'administration (voir encadré 1).

La mise en œuvre d'une stratégie de cyberadministration homogène et efficace nécessite que l'on puisse identifier de manière univoque l'ensemble des acteurs économiques et des administrations. Une telle identification passe par l'IDE, indispensable pour réaliser des transactions entre organisations, mais aussi pour mener à bien plusieurs projets prioritaires de cyberadministration. Son introduction constitue dès lors un projet d'infrastructure essentiel. Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a déclaré à ce propos le

10 mars 2010 devant le Conseil des États: «J'aimerais quand même insister en particulier sur un point fondamental à nos yeux: le fait que ce nouveau numéro va constituer l'infrastructure de base pour tout ce qui sera la future cyberadministration...»<sup>3</sup>

## Impact de l'IDE

Au niveau de l'État (G2G), l'introduction de l'IDE entraînera des coûts aussi bien d'investissement que d'exploitation pour les instances qui gèrent les registres. Les premiers se révéleront certes bien plus élevés que les frais correspondant au maintien de la situation actuelle, mais les coûts annuels d'exploitation seront nettement plus bas. Si l'on compare les coûts occasionnés pendant une période de 15 ans pour les grands registres de la Confédération et des cantons, on estime que l'introduction de l'IDE devrait entraîner au total 34,3 millions de francs d'économies (voir tableau 1). Les données figurant sur le tableau 2 ont servi de base aux calculs. S'ajoutent à cela des bénéfices qualitatifs importants, sous la forme, par exemple, d'une hausse de qualité des données et de conditions plus favorables à de futurs projets de cyberadministration.

Au niveau des entreprises privées (B2B), l'impact est difficile à évaluer. Les bénéfices potentiels à long terme sont jugés importants, mais relèvent de la spéculation (voir encadré 2).

L'IDE peut simplifier des processus dans la gestion des relations avec la clientèle («customer relationship management», CRM), dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement («supply chain management», SCM) et dans le domaine financier. Au niveau du SCM, il devrait être possible de standardiser progressivement les processus d'échanges entre clients et fournisseurs à partir de 2020, à condition que tout ou partie des partenaires (qui appartiennent le plus souvent à des chaînes d'approvisionnement différentes) puissent en retirer des bénéfices économiques à long terme. Pour obtenir le meilleur avantage de l'IDE au niveau du SCM, il faudrait en outre pouvoir identifier de manière univoque non seulement les entreprises, mais aussi leurs établissements ou subdivisions.

Pour les PME, la structure de l'IDE est trop éloignée du CRM pour apporter des améliorations importantes dans le domaine des relations avec la clientèle. Le remplacement du numéro de client ou du numéro débiteur par l'IDE nécessite des investissements et n'apporte pas d'avantage immédiat. Étant donné que l'utilisation de ce numéro univoque reste facultative pour le secteur privé, il est probable que seules les entreprises qui en

Encadré 1

## L'IDE allège l'administration des entreprises

- Réduction des coûts dus aux solutions particulières: L'introduction d'une solution uniforme est une manière de réduire les dépenses liées aux solutions individuelles, coûteuses en termes d'investissement et de frais d'exploitation. Le remplacement d'un certain nombre d'identificateurs de l'administration par un numéro univoque allégera les tâches administratives. L'expérience montre que les investissements dans des solutions individuelles pour des procédures générales coûtent plus cher au final que des solutions globales, tout en se révélant moins efficaces.
- Réduction des coûts lors des mutations: le registre central permet de réduire le coût total des mutations, tant pour les autorités que pour les entreprises concernées (inscriptions et radiations comprises), puisque les informations mises à jour sont transmises par le registre IDE à ceux qui y sont rattachés.
- Amélioration de la qualité des données: leur qualité s'améliore grâce à la comparaison, dans le cadre des différents processus, des données de chaque entreprise avec celles correspondantes d'autres registres.
- Amélioration des processus: grâce à la LIDE, il sera possible à l'avenir de référencer l'ensemble des entreprises au moyen d'un identificateur univoque, gage d'un important potentiel d'amélioration des processus. L'IDE permettra de réduire, voire d'éliminer les ruptures de média et facilitera, ce faisant, l'échange d'informations.

1 Iseli et Spichiger (2010).

2 Neuron et al. (2009).

3 Bulletin officiel (2010).

Tableau 2

**Base de calcul pour les entités IDE à l'échelon national**

Données du registre du commerce (au 31 décembre 2008) <sup>a</sup>	
Raisons individuelles	154 626
Société en nom collectif	13 750
Société en commandite	2 441
Société anonyme	183 888
Sàrl	109 713
Société coopérative	10 977
Association	6 354
Fondation	18 321
Succursale	9 359
Succursale domiciliée à l'étranger	4 125
Autres formes juridiques	344
<b>Total selon statistiques du RC</b>	<b>513 898</b>
Nouvelles entités IDE	
Δ actifs dans le REE (y c. secteur 1) <sup>b</sup>	203 000
Estimation des nouvelles microentreprises <sup>c</sup>	150 000
Total pour la comparaison des variantes	866 898
Mouvements annuels	
Nouvelles annonces (2008 dans RC = 6.6%)	57 355
Mutations d'adresses, délocalisation du siège (7.8%)	67 476
Fermetures d'entreprises (4.7%)	40 486
<b>Total</b>	<b>165 317</b>

a Statistique 2008 du registre du commerce (OFRC).

b OFS.

c R. Egeli, Éviter des pertes, p. 13.

Source: Iseli, Spichiger / La Vie économique

## Encadré 2

**Réduction des charges administratives B2G**

Un certain nombre d'entrepreneurs interrogés ont déclaré à chaud que la LIDE ne leur «apporterait pas grand-chose». Or, les redondances entre les différents registres et les démarches supplémentaires qui en découlent avec l'administration dans les cas de mutations permettent d'estimer à 4,9 millions de francs les économies que les entreprises pourraient réaliser chaque année. Des entretiens plus concrets donnent à penser que la dépense de temps liée à la multiplicité des numéros d'autorités atteindrait une heure par année en moyenne, soit environ 30 millions de francs. Par ailleurs, un expert de la procédure de faillite s'est dit persuadé que, grâce aux progrès de l'identification univoque et de l'information accompagnant l'IDE, il serait possible d'éviter 2% des pertes dues aux faillites (entre 2,7 et 4,7 milliards de francs par an de 2000 à 2008), soit l'équivalent de 50 à 100 millions de francs par an.

escomptent des effets positifs procéderont aux investissements requis. L'IDE peut, toutefois, se révéler utile pour les moyennes et les grandes entreprises dans le domaine du CRM. L'introduction de l'IDE pourrait dans certains cas entraîner des coûts importants. C'est pourquoi elle ne doit pas être obligatoire.

L'analyse réalisée dans quelques domaines fait, toutefois, apparaître un bilan positif:

1. Dans celui de la *santé*, le nombre de transactions est élevé, et l'informatisation des échanges entre fournisseurs de prestations et assureurs est relativement avancée. L'IDE, qui arrive un peu tardivement, recèle néanmoins un certain potentiel supplémentaire. Cet identificateur doit, cependant, pouvoir être utilisé au niveau international étant donné qu'une part croissante des transactions s'effectue avec l'étranger. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de cybersanté requiert l'introduction d'un numéro de sécurité sociale, en plus de l'IDE.
2. Dans la *construction*, l'IDE se révèle utile pour les consortiums constitués pour la durée de réalisation d'un projet, car il préserve une meilleure vue d'ensemble des entreprises associées.
3. Dans le domaine de la *logistique* ainsi que dans d'autres branches, l'IDE peut faciliter l'obtention et la délégation de certifications. Dans la perspective d'une future bourse du fret, il conviendrait de s'assurer de la compatibilité de l'IDE avec d'autres systèmes étrangers (p. ex. avec le système allemand Atlas de déclaration de douane).
4. Sur le marché libéralisé de *l'électricité*, l'IDE peut contribuer à simplifier l'identification des clients commerciaux qui changent de fournisseur.

L'IDE recèle également un certain potentiel dans la branche de l'intermédiation financière et des échanges commerciaux internationaux. Il se révèle peu utile pour l'industrie chimique, qui recourt au système d'identification Reach de l'UE. De manière générale, l'introduction d'un nouvel identificateur ne sert réellement les intérêts d'une entreprise que si celle-ci revoit parallèlement ses structures.

Le potentiel de l'IDE intéresse, en outre, les échanges entre entreprises et administration (B2G):

1. En 2008, 19,1% des entreprises se sont inscrites au registre du commerce, ont fait modifier leur adresse ou ont demandé une radiation. La simplification régulière des processus en question – qui entraîne un recul des échanges avec l'administration – bénéficie donc à une part importante des entreprises.

2. Les entreprises tireront des bénéfices indirects de la combinaison de l'IDE avec d'autres projets prioritaires de cyberadministration. Les clients de l'AFC, par exemple, profiteront à moyen ou long terme de la réduction du nombre d'erreurs lors du transfert de données salariales ou des simplifications apportées grâce au portail TVA. D'autres synergies concernent les déclarations de douane.
3. Les microentreprises peinent parfois à utiliser le bon numéro d'identification dans leurs échanges électroniques avec l'administration. À elles aussi, l'IDE devrait apporter des améliorations.

Au sein de l'économie, les bénéfices de l'IDE se traduiront en premier lieu par une baisse des coûts administratifs et par une amélioration de la qualité des données et de l'efficacité des processus. La qualité des données augmentera notablement grâce à leurs référencements multiples effectués par l'intermédiaire des différents processus, en dépit du nombre très limité de variables contenues dans le registre IDE. Le coût modique qu'occasionnera la correction des données sera plus que compensé par les économies résultant de la réduction du nombre d'erreurs. Même s'il faudra un certain temps avant que de tels effets se fassent sentir, d'abord dans les administrations et les grandes entreprises du secteur tertiaire, puis progressivement dans l'ensemble de l'économie, ils contribueront à terme à une augmentation durable de l'efficacité.

**Autres réglementations possibles**

Le rapport analyse sept idées formulées au cours des travaux. L'une d'elles concerne la *création d'un identificateur des établissements*, à laquelle il faudra s'atteler dès que la mise en œuvre de la LIDE aura commencé. Les entretiens ont montré que l'IDE serait plus utile à l'économie s'il pouvait être couplé avec des établissements. L'on a, cependant, renoncé à introduire directement l'identification des établissements, car le retard pris par la mise en œuvre de la LIDE continue de pousser certaines entreprises à adopter leurs propres solutions, ce qui est une situation insatisfaisante. Le *numéro administratif* qui est prévu suite à un certain nombre de requêtes contribuera à faciliter l'introduction de l'IDE par les autorités.

**Introduction et exécution**

L'IDE s'appuie sur le système de numérotation mis en place pour le Registre des entreprises et des établissements (REE), qui

représente le plus grand répertoire d'entreprises en Suisse. La longue expérience accumulée par le REE dans l'harmonisation des données avec les nombreux registres existants permettra une introduction rapide et ciblée de l'IDE. Lors de sa mise en service le 11 janvier 2010, le registre contenait déjà les 500 000 entreprises inscrites au registre du commerce. En cours d'année, les entreprises assujetties à la TVA sont intégrées au système dès qu'elle sont informées de leur nouveau numéro.

Les services administratifs utiliseront l'IDE dans un premier temps comme un identificateur supplémentaire, appelé à remplacer progressivement les systèmes de numérotation actuels. Le *passage à l'IDE* se fera donc sans heurts et créera même des synergies. Le risque existe, cependant, que certains identificateurs ne puissent pas être remplacés.

Pour autant qu'on puisse en juger aujourd'hui, le format choisi pour l'IDE devrait être compatible au niveau *international*, ce qui est indispensable dans une économie mondialisée. Les réglementations existantes montrent, cependant, que l'identification des entreprises dans le cadre de processus établis risque de demeurer quelque temps encore l'affaire des États. Cela explique qu'on veuille préserver pour l'heure le caractère facultatif de l'IDE pour les échanges entre entreprises.

Il importe que l'introduction de l'IDE et l'attribution des numéros se fassent *rapidement*. Plus on attend, plus le risque est grand de voir se créer ou se développer des solutions particulières, avec des entreprises qui continueront d'investir ces prochaines années dans les multiples systèmes de numérotation qu'elles utilisent actuellement. Une introduction rapide permettra d'accroître les bénéfices directs attendus de l'opération. Autrement dit, le potentiel d'optimisation des processus et d'amélioration de l'efficacité augmentera pour les autorités.

### Potentiel de l'IDE pour les entreprises

Pour une entreprise, l'intérêt d'identifier correctement ses partenaires apparaît clairement si l'on songe au grand nombre de fois où ces derniers sont référencés dans sa vie quotidienne. Ils le sont dans la chaîne logistique lors des étapes suivantes: sélection des produits, commande entrante, commande sortante, sortie de marchandises, entrée de marchandises, facture sortante, facture entrante, ordre de paiement, paiement entrant, rappel et contrôle. Cela donne une idée du potentiel qu'offre également le recours à l'IDE dans les échanges B2B. Pour les petites

et moyennes entreprises, toutefois, ce potentiel ne se concrétisera qu'à partir du moment où l'IDE sera, lui aussi, très répandu dans les systèmes informatiques utilisés.

### Évaluation qualitative de l'introduction de l'IDE

L'apport qualitatif résultant de l'introduction de l'IDE a été évalué sur la base d'un ensemble standard d'indicateurs lorsqu'a été défini le concept de calcul homogène permettant de définir l'économicité et le bénéfice qualitatif des projets de cyberadministration<sup>4</sup>. Leur étude de cas aboutit à la conclusion qu'en comparaison avec d'autres projets du même type, un grand nombre d'indicateurs bénéficient ici d'une amélioration significative, notamment en matière de transparence, de communication interne, d'interopérabilité, de capacité de coopération ou de qualité. L'évaluation générale de cette étude annonce un bénéfice qualitatif très élevé pour, dans le même temps, un risque très mince.

### Conclusion

Ce projet en particulier, comme c'est habituellement le cas des projets d'infrastructure, présente un avantage financier relativement modeste, alors que son bénéfice qualitatif et son potentiel sont très élevés. Toutefois, l'exemple de l'identification des entreprises met aussi très nettement en évidence cet autre point: les calculs financiers reposent fortement sur l'avantage lié à la simplification de prestations parfois redondantes sur plus de 250 répertoires. Si la regrettable situation actuelle n'existait pas, il manquerait l'essentiel des indicateurs permettant d'évaluer l'avantage financier. Les autorités ont ainsi pu identifier les principaux répertoires – et leur ampleur –, ce qui a permis de chiffrer l'opération. ■

Encadré 3

#### Références bibliographiques

- Iseli Werner et Spichiger Andreas, *Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE); analyse d'impact de la réglementation*, Iseli + Iseli Partner GmbH et Haute école spécialisée bernoise, version 1.2, 4.2.2010. [www.uid.ch](http://www.uid.ch).
- Neuroni Alessia, Spichiger Andreas, Rascón Alberto, Riedl Reinhard et al., *Konzept eines homogenen Berechnungsmodells zur Ermittlung der Wirtschaftlichkeit und des qualitativen Nutzens von E-Government-Vorhaben*, Haute école spécialisée bernoise, 2009. [www.egovernment.bhf.ch](http://www.egovernment.bhf.ch).
- Bulletin officiel, session de printemps 2010, Conseil des États, séance 07/10.3.2010, 09.080, *Numéro d'identification des entreprises*, loi fédérale. [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch).

4 Neuroni et al. (2009).